



Concertation autour du futur « parc des énergies renouvelables »

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) et la commune de Bourgoin-Jallieu concrétisent leur souhait de développer un pôle de compétence économique essentiellement dédié aux activités de recherche et de production dans le domaine des énergies renouvelables.

Le 6 février 2009, l'Établissement Public d'Aménagement Nord Isère (EPANI), sollicité pour ce projet, a décidé, par délibération de son Conseil d'Administration, d'engager le processus de création de la Zone d'Aménagement Concerté « Parc des énergies renouvelables », dans le secteur du quartier de Champ-fleuri à Bourgoin-Jallieu.

Cette délibération prévoit par ailleurs, les modalités de la concertation en vue de la création de cette future ZAC.

Cette concertation permettra d'associer au projet les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées par cet aménagement.

- Ainsi une réunion publique sera organisée :**
 - le **30 juin 2009 à 18h00** au siège de la CAPI (l'Isle d'Abeau)Cette réunion permettra d'informer le public sur le projet et de répondre à ses interrogations.
- Un registre est également ouvert au siège de la CAPI, afin de recueillir les observations du public.**